



Plan Climat Air Énergie Territorial

Retour sur la consultation publique

18 janvier 2023



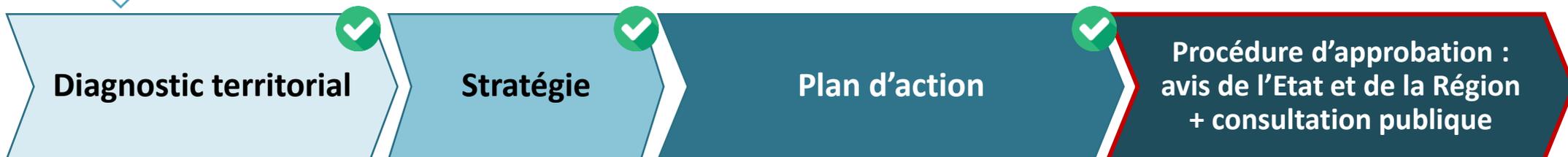


Retour sur la consultation publique du PCAET

- Contexte de la mise à disposition du public
- Retour global sur les avis reçus
- Préparation des éléments de réponse aux principaux avis



Avancement de l'élaboration du PCAET



- **Projet de PCAET validé en Conseil Communautaire : 22 juin 2022**
- **Envoi à l'Etat, la Région, la MRAe**
- **Entretien et avis de la MRAe**
- **Réponse à l'avis de la MRAe**
- **Mise à disposition du public du 24/10/2022 au 30/11/2022**
 - **1 registre papier**
 - **1 registre en ligne**



Retour sur l'avis de l'autorité environnementale (MRAe)

Porte à la fois sur la **qualité de l'évaluation environnementale** contenue dans le dossier et sur la **manière dont l'environnement est pris en compte** dans le document

- Un entretien (13 septembre 2022)
- Un avis papier (29 septembre 2022) contenant notamment 14 recommandations

Un avis globalement favorable et un regard positif sur le projet de PCAET

Des ajustements dans le PCAET suite à ces recommandations :

- *Précisions sur le processus de concertation*
- *Intégration dans les Fiches Actions des mesures ERC identifiées, des incidences potentielles du développement des EnR et de leur contribution à la sobriété et à l'adaptation*
- *Description des tendances d'évolution des émissions de polluants (Plan Air Renforcé)*
- ...

Une réponse à l'avis de la MRAe pour :

- Indiquer les modifications effectuées
- Justifier des choix retenus lors de l'élaboration du PCAET



Une participation satisfaisante

- 2 participations sur le registre papier, dont une conséquente de LVDD
- +40 participations sur le registre en ligne

Un avis global positif et constructif sur le PCAET

- Une démarche saluée
- Une volonté des citoyens de s'impliquer dans le PCAET

Des sujets qui font réagir

- Développement des énergies renouvelables
- Mobilités
- Ressource en eau



Quelle prise en compte des avis recueillis ?

Des remarques qui donneront lieu à une modification du PCAET de la CCGM

Exemples suite à l'avis de la MRAe :

- *Intégration dans les fiches actions concernées des mesures ERC identifiées dans l'EES*
- *Ajout d'une mesure dans l'action H.1.2 consistant à faciliter l'identification des ménages en situation de précarité énergétique*

Des remarques en réponse auxquelles la CCGM justifie les choix effectués

Exemples suite à l'avis de la MRAe :

- *Justification de ne pas détailler les moyens à l'échelle de chaque mesure*
- *Justification de l'objectif stratégique de développement des énergies renouvelables*

Dossier PCAET mis à jour, intégrant les réponses aux avis

Principaux retours





Principales remarques à prendre en compte



Les objectifs et des indicateurs ne sont pas suffisamment précis et quantifiés



Il manque un calendrier de mise en œuvre des actions



Les moyens mis en œuvre sont insuffisants au regard des besoins identifiés



Les acteurs du territoire ne sont pas suffisamment impliqués dans la gouvernance et le pilotage



Les actions prévues en termes de développement des EnR ne sont pas assez ambitieuses



Des objectifs et indicateurs à préciser et quantifier (1/2)

Remarque	Réponse
Les actions ne sont pas assez détaillées et peu concrètes (<i>Travailler à, Collecter des retours, Etudier les solutions, Favoriser...</i>)	Les fiches actions sont amenées à évoluer Leur prise en main progressive par les différentes commissions permettra de renforcer l'opérationnalité des actions
Les objectifs sont rarement quantifiés (3 sur 38 sont chiffrés), les indicateurs de suivi des réalisations sont vagues	19 sur 38 sont quantifiés dans l'outil de suivi Les autres seront définis au fil de l'eau (besoin d'identifier l'état initial pour beaucoup d'entre eux)
Indicateurs de suivi action M2.1 « <i>Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable (SDC) intercommunal pour favoriser l'usage du vélo</i> » non quantifiés	Les indicateurs qui seront définis dans le SDC seront utilisés
Fournir des indicateurs sur l'action M3 (« <i>Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises et aux voitures</i> ») : indicateurs initiaux sur les flux de voiture, le covoiturage, ...)	2 indicateurs définis La définition des objectifs pour ces indicateurs sera fera en lien avec les partenaires indiqués (AIRPARIF, communes)



Remarque	Réponse
Définir des objectifs et des indicateurs plus précis pour l'action EX1.1 (« <i>Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics</i> ») : mode de chauffage, usage des bâtiments, indicateurs de sobriété...	Indicateur actuel : Nombre de bâtiments publics rénovés (à définir pour atteindre - 40% de consommation d'énergie à 2030) Besoin dans un premier temps de faire le diagnostic énergétique (prévu) pour savoir combien de bâtiments représente cet objectif

Réponse globale :

« Les indicateurs de suivi sont définis dans l'outil de suivi. Certains ne sont pas encore quantifiés mais le seront au fur et à mesure (ex : nombre d'exploitations en agroécologie, ...). »

Important de mettre en avant que le PCAET est un document évolutif, et que les indicateurs seront amenés à être définis de plus en plus précisément



Un calendrier de mise en œuvre à préciser (1/2)

Remarque	Réponse
De façon globale il n'y a pas de calendrier (date ou ordre de réalisation) : nécessaire pour faciliter la mise en œuvre	Sera défini au fil de l'eau via la prise en main des actions par les Commissions puis travail de priorisation
Action H2.2 (« <i>Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</i> ») indiquée comme Moyen terme, il faut la porter à court terme	Avis : pertinent
Action EX1.1 (« <i>Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics</i> ») : définir une échéance court terme pour la réalisation du diagnostic complet du parc de bâtiments publics (2023)	Indiquée comme Engagée Indicateur actuel : Nombre de bâtiments publics rénovés(à définir pour atteindre -40% de consommation d'énergie à 2030)
Fiche Action H2 (urbanisme) : il faut engager très rapidement la révision des PLU (dès 2023), de toutes les communes pour intégrer les enjeux de prévention et d'adaptation au CC ; harmoniser les PLU en passant à un PLUi	Avis : pertinent Faisabilité ?



Un calendrier de mise en œuvre à préciser (2/2)

Remarque	Réponse
Mobilités : plusieurs choses à faire en priorité (parkings vélos dans les gares, installer station de mesure AIRPARIF, installation bornes de recharge véhicules électriques, ...)	Travail de priorisation sera fait au fil de l'eau via la prise en main des actions par les Commissions puis coordination entre les différentes actions
Action EX1.3 (« <i>Sensibiliser l'ensemble des usagers des bâtiments publics à un usage sobre de l'énergie</i> ») à faire en priorité : former 100% des agents et élus (à co-construire/animer avec LVDD ?)	Avis : pertinent



Des moyens prévus en-deçà des besoins identifiés

Remarque	Réponse
<p>Un décalage entre</p> <ul style="list-style-type: none">- les moyens théoriques nécessaires à la mise en œuvre estimés (14 à 15 ETP)- et les moyens prévus (pérennisation des ETP existants) ; 14 ETP = 7/8€ par habitant /an	<p>Des conventions et partenariats sont en cours d'élaboration ou de réflexion avec différents acteurs qui ont participé à la concertation (Energies Solidaires, Eco-Garde, GallyWatt, GRTGaz, UPCYCLE, etc...)</p> <p>Les nouveaux moyens n'ont pas été indiqués car ils n'étaient pas budgétés au moment de l'élaboration du projet de PCAET (budget voté décembre 2022)</p>
<p>Action A3 (« <i>Développer et restaurer les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité</i> ») : distinguer quels sont les moyens déjà mis en œuvre</p>	<p>A indiquer p77 (cf. encart ci-dessous)</p>

Moyens mis en œuvre par la CCGM

- **Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants** (DGS, Directeur Aménagement, Service Environnement)
- **Travaux entretien et nettoyage des berges** (35 k€), **renaturation de la Mauldre** par le SMSO (2,6 M€), **travaux Clos Bazin** (250 k€) à Mareil-sur-Mauldre



Remarque	Réponse
Sentiment que le PCAET est uniquement piloté par les élus, il faut associer toutes les parties prenantes du territoire à sa gouvernance	
Propositions de LVDD <ul style="list-style-type: none">- Siéger au COPIL (comme il serait opportun pour Energie Solidaire, Eco-gardes, l'ONF, CRPF, Gally-Watt, APPVPA, AgroParisTech, SEY, GRDF, DDT, Safer, Ch. d'Agri, CCI...)- Siéger dans les groupes de suivi opérationnels du PCAET- Co-construire un plan d'animation/sensibilisation du territoire et un plan de formation pour les élus et les agents- Animer tout ou partie de ces plans	



Remarque	Réponse
Mettre en place des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des citoyens	Déjà prévu dans les actions C1.1 et C1.2 Compléter avec action type « Organiser des journées de plantation d'arbres ou de ramassage des déchets »
ENR2.2 (« Développer une filière bois énergie/biomasse locale ») : ajouter organismes gestion forêt et LVDD au pilotage de l'action	
EX1.1 (« Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics ») : mettre également les communes en pilotes	
H1.3 (« Renforcer la qualité des travaux de rénovation et des constructions neuves ») : intégrer Energies Solidaires au COPIL	
C1.3 : incohérence entre l'action « Animer un COPIL intégrant les partenaires principaux et 1 élu climat par communes » et le pilotage annoncé (CCGM)	



Energies renouvelables : des actions trop peu ambitieuses (1/2)

Remarque	Réponse
Des actions pour le développement des EnR jugées trop peu ambitieuses (cf. VII. « Une production d'énergies renouvelables <u>maîtrisée</u> et <u>modérée</u> ») – changer le titre de cette orientation + prendre en compte toutes les EnR possibles	Le PCAET porte une action concrète et ambitieuse sur le développement de la filière bois-énergie Pour les autres filières à développer d'ici 2030 (photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur aérothermiques), la CCGM se positionne davantage comme un coordinateur et un facilitateur Important : insister sur le fait que la sobriété est un levier clé et que le développement des EnR ne sera pas la solution unique
Volonté partagée d'être plus ambitieux sur l'éolien (potentiel non négligeable)	Expliquer dans la réponse le positionnement de la CCGM sur l'éolien
Des opinions contrastées sur la méthanisation	Expliquer dans la réponse le positionnement de la CCGM sur l'éolien



Remarque	Réponse
Volonté de développer la géothermie	La CCGM se positionne plutôt comme un facilitateur/coordonateur sur ce sujet (objectif d'accompagner et soutenir les projets)
ENR2.1 (« <i>Etudier le potentiel et la faisabilité du développement photovoltaïque</i> ») : rajouter des mesures qui vont au-delà de l'étude de potentiel/faisabilité (qui doit se faire à court-terme)	Nécessaire de passer par la réalisation d'études avant de planifier la mise en œuvre opérationnelle ; pour garantir que le développement des projets PV soit pertinent, efficace, et sans incidence environnementale/paysagère négative

Remarque	Réponse
Faciliter l'accessibilité aux gares du territoire	Déjà prévu dans M1.2, à reformuler/indiquer plus clairement ?
Être plus concret et opérationnel dans l'action M3.2 (covoiturage) : <ul style="list-style-type: none"> - désigner des zones précises - intégrer des solutions d'intermodalité (parking vélo, bornes de recharge électrique, ...) - solution Rézo Pouce/Mobicoop ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessaire de faire des études préalables pour identifier les zones - Avis : pertinent, ajouter dans la FA ? - Mobicoop est indiqué dans la FA ; Rézo Pouce ?
Intégrer représentants monde associatif au pilotage action M3.2 (covoiturage)	
Ajouter dans l'action M1.2 (« Améliorer la qualité des services de transports en communs et favoriser l'intermodalité avec le service ferroviaire ») la synchronisation des bus qui desservent le territoire (intermodalité)	A ajouter ?

Remarque	Réponse
Réfléchir à une solution de voiture partagée pour les habitants (pas que entrepreneurs, cf M3.2 covoiturage/autopartage)	Déjà prévu (« <i>Travailler à un système d'autopartage : véhicules particuliers qui roulent peu, véhicules fournis par un opérateur type Citiz à l'échelle de la CC</i> »)
Pas encore de communication sur le SDC	Indiquer dans le projet de réponse l'avancement du SDC, communiquer sur sa restitution, le joindre au PCAET ?
M3 : ajouter une mesure sur la sensibilisation et la formation à l'écoconduite (avec le collectif des <i>Zékomobilistes</i>)	A ajouter ?
Plusieurs commentaires s'interrogent sur le fait de ne pas être proactif sur le développement de l'hydrogène	Répondre que l'opportunité vise à être étudiée dans le ENR2.1 mais que ça dépend beaucoup d'acteurs externes à la CCGM ?
Aucun projet de candidature à des AAP, AMI ou autres projets soutenus financièrement	Exemple : AAP AVELO2 ?



Eau : un enjeu prioritaire

Remarque	Réponse
Plusieurs commentaires sur l'importance de préserver la ressource en eau, de lutter contre le ruissellement	Valoriser l'action A3.1 (« A3.1. Préserver et développer les espaces naturels et les cours d'eau, prévenir les ruissellements ») dans la réponse
Ajouter les solutions mises en avant par Exister demain « Lutte contre les ruissellements et inondations sur la CC Gally Mauldre. Agir sur les causes. » (http://exister-demain.org/Gestion%20des%20eaux%20naturelles%20sur%20la%20CC.pdf)	Quelle connaissance de cette étude ?

Dossier du PCAET à compléter :

- Intégrer les registres papier et en ligne
- Mettre à jour les fiches actions au besoin
- Intégrer le document de réponse aux avis du public

Approbation du PCAET : Conseil Communautaire du 15 février 2023 ?

Publication du dossier complet sur le site de la CCGM

Question : quel traitement du forum numérique ?

